

N°908

du 22
AVRIL
2016



L'UNION

Bi-hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

P.6 Contrôle des chantiers d'infrastructures routières dans le Grand Nord

Le ministre Ninsao Gnofame et sa délégation satisfaits des ouvrages du Groupe EBOM AF

** Il est demandé à EBOMAF d'accélérer les travaux afin que les chantiers en cours soient achevés dans les délais et les normes en vigueur dans l'espace CEDEAO*

P.3 Innovations relatives à la délivrance du **PERMIS DE CONSTRUIRE**

Réduction des coûts, délais et procédures



Me. Fiatsuwo Kwadjo SESSENOU, Ministre de l'Urbanisme, de l'habitat et du cadre de vie

P.4 Mieux former le corps de la police togolaise
L'UE équipe déjà la nouvelle Ecole nationale de police de Davié

P.3 Par comparaison spatiale aux quinze dernières campagnes
Les feux actifs en augmentation de 17% pendant la campagne 2015-2016 au Togo

P.7 En attendant le lancement officiel du PAEIJ-SP le 24 avril prochain
L'unité industrielle de transformation de soja visitée à Notsè servira de modèle

** Ce projet va indirectement créer 150000 emplois et 20000 emplois directs*

P.4 Construction du centre d'enfouissement technique des déchets solides à Aképé
Le groupement Eiffage/Coved/Ger décroche le marché

** Le site est à exploiter sur une période minimale de 20 ans.*

AZIMUTS INFOS

Le virus Zika associé au syndrome de Guillain-Barré en Polynésie

Des chercheurs français ont confirmé l'association entre l'infection par le virus Zika et le syndrome de Guillain-Barré en se basant sur les données de 2013-2014 en Polynésie française. Une perspective inquiétante au vu de l'ampleur de l'épidémie qui touche actuellement l'Amérique latine.

Craint pour le risque de microcéphalie qu'il ferait courir aux fœtus plus que pour ses symptômes légers, le virus Zika pourrait aussi menacer les adultes en provoquant une maladie neurologique : le syndrome de Guillain-Barré. C'est ce qu'affirme une étude française parue dans la revue The Lancet.

Arbovirus du genre des flavivirus, Zika a été isolé pour la première fois en 1947 chez un macaque Rhesus de la forêt Zika en Ouganda. Les symptômes de l'infection chez l'homme sont une fièvre légère, des rougeurs, des douleurs musculaires et articulaires, des maux de tête. L'infection peut aussi être asymptomatique. Entre octobre 2013 et avril 2014, la Polynésie française a connu une épidémie de Zika, avec environ 32.000 personnes infectées ; 42 cas de syndrome de Guillain-Barré ont aussi été recensés, alors qu'ils étaient au nombre de 5, 10, 3 et 3 dans les années 2009, 2010, 2011 et 2012.

Le syndrome de Guillain-Barré correspond à une pathologie qui peut apparaître après une infection virale ou bactérienne. Les patients développent une faiblesse musculaire et une paralysie des membres. La plupart se rétablissent mais 30 % peuvent conserver une faiblesse musculaire des années plus tard. Parfois, sans des cas sévères, une respiration artificielle doit être mise en place. Le risque de Guillain-Barré augmente avec l'âge, et les hommes sont plus souvent touchés que les femmes. Pour expliquer ce syndrome, l'hypothèse de l'auto-immunité est souvent avancée : le système immunitaire qui doit combattre une infection finit par s'attaquer aux cellules nerveuses, provoquant la paralysie.

Le syndrome est lié au virus Zika mais pas à la dengue en Polynésie

Les virus connus pour causer le syndrome de Guillain-Barré sont par exemple le chikungunya, l'influenza, le cytomégalovirus ou le virus Epstein-Barr. Les infections par les bactéries *Campylobacter* (responsables de gastro-entérites) sont aussi associées à ce syndrome. La coïncidence entre l'infection par le Zika et l'augmentation des cas de Guillain-Barré en Polynésie française, ainsi que la circulation de la dengue à la même période, ont suggéré aux chercheurs un possible lien entre ces événements. L'objectif de cette étude était donc de tester le rôle du Zika, mais aussi de la dengue, dans l'augmentation du nombre de cas de Guillain-Barré en Polynésie française.

Pour cela, les chercheurs ont analysé les échantillons sanguins des 42 patients diagnostiqués avec un syndrome de Guillain-Barré au centre hospitalier de Polynésie française de Papeete (Tahiti) pendant l'épidémie de Zika de 2013-2014. 41 patients portaient des anticorps suggérant qu'ils avaient été en contact récent avec le Zika. 88 % des patients ont également affirmé avoir eu des symptômes évoquant le Zika comme des rougeurs et de la fièvre, une semaine avant que le syndrome de Guillain-Barré se déclare. Aucun des patients n'est décédé. Par rapport aux autres virus qui causent des Guillain-Barré, le syndrome de Guillain-Barré causé par le Zika semble se déclarer plus tôt, puisqu'il faut généralement plusieurs semaines avec d'autres virus.

Concernant le virus de la dengue qui circulait en même temps que l'épidémie de Zika, les chercheurs n'ont pas pu prouver un lien entre le virus de la dengue et les syndromes de Guillain-Barré de Polynésie française.

Dans le cas de la Polynésie française, la fréquence du syndrome s'établit à 24 cas de Guillain-Barré pour 100.000 personnes infectées. Les pays d'Amérique latine qui connaissent l'épidémie de Zika actuelle commencent à signaler également une augmentation des cas de Guillain-Barré. Ainsi, au Brésil, il y a eu 19 % de cas en plus en 2015 par rapport à 2014. En raison de l'ampleur de l'épidémie en Amérique latine, les chercheurs suggèrent que les services de santé se préparent à accueillir des patients dans les hôpitaux pour des soins intensifs.

A VENDRE

* 1 lot de terrain avec titre foncier sis à Sanguera - ville. Prix: 13 millions à débattre.

* 1/2 lot de terrain à Sagbado-Agotimé. Prix: 5 millions à débattre

* 1/4 lot de terrain à Sanguera derrière la gendarmerie. Prix: 2,5 millions à débattre

Contact: (228) 90 13 34 81 ou 23 20 47 55

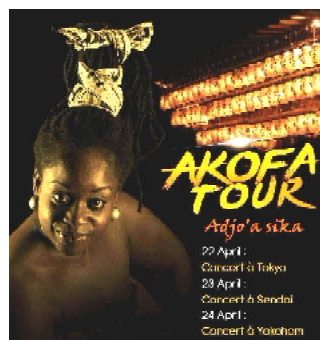
Musique

Adjo'a Sika en tournée au Japon

En tournée au Japon avec King Mensah, l'artiste togolaise de la chanson Adjo'a Sika se produira durant trois concerts les 22, 23 et 24 avril, respectivement dans les villes de Tokyo, Sendai et Yokohama.

C'est la première fois que Adjo'a Sika fait une telle tournée, contrairement à King Mensah habitué à ses concerts au pays du soleil levant.

De son vrai nom Adjo'a Ayélé Bélinde Ajavon, la chanteuse est l'espoir de la scène féminine. Auteure d'un premier album, *Akofa*, dans les bacs depuis décembre 2015, elle travaille sur un rythme afro-jazz et



afro-funk, le tout mangé dans une espèce de world-music, avec une tessiture de voix qui semble s'inspirer de Bella Bellow.

Les Toofan en concert à Dakar

Le groupe Toofan sera en concert à Dakar le 14 mai prochain, d'après une source proche des artistes. Le concert se fera à proximité du monument de la Renaissance africaine, lequel fut créé par l'ex-président Abdoulaye Wade. D'autres artistes africains, à l'instar de Canabasse, Marema, Da Brains ou DJ Dollars participeront à l'événement sous le haut patronage de Mbagnick Ndiaye, le ministre sénégalais de



la Culture et de la Communication et Innocence Ntap Ndiaye, présidente du Haut Conseil du Dialogue Social.

Agenda/Cinéma

Conférence Filbleu à l'Institut Goethe de Lomé

« Ce que Nollywood montre de l'évolution des mentalités africaines »

Par Florent Couao-Zotti, écrivain béninois et auteur pour Nollywood
Modérateur : Joel Missemboukpo, directeur du Festival de Cinéma de Lomé

Au Nigéria, l'industrie du film est nommée Nollywood. En un dizaine d'années seulement, elle a connu un essor fulgurant avec pas moins de 250 millions de dollars de recette annuelle, approximativement. Une caméra digitale, de la lumière, 15000 dollars de budget et ça tourne ! Une véritable révolution filmographique permettant aux africains de savourer des his-

toires africaines avec des acteurs africains dans des décors naturels africains. Les films ont su trouver leur public car ils abordent des sujets tels que : le sida, la corruption, la violence, les droits de la femme, les superstitions, les mœurs, la modernité et la tradition, la politique, l'amour, la précarité, mais aussi multiplie les genres jusqu'à s'essayer à la science-fiction, au fantastique et au film de combat. Florent Couao-Zotti connaît ce cinéma sur le bout des doigts, il nous en décrypte les ressorts cachés.

Mardi 17 Mai 2016 à 19 Heures
Lieu : Goethe Institut

Institutions

Une mutuelle des artistes subventionnée par l'Etat au Sénégal

L'Etat du Sénégal apporte un appui conséquent à la création d'une mutuelle des artistes sénégalais comprenant 17.500 adhérents, selon le journal Sud Quotidien.

Pour adhérer à cette mutuelle, que l'on soit musicien ou comédien, danseur ou écrivain, il suffira de débours 3500 francs Cfa par an, (l'Etat subventionne les 50% restants), loin des 7500 initialement prévus. Sans parler de la contribution du ministère de la Culture et de la Communication, un montant de 35 millions, qui ramène à 1500 francs Cfa la cotisation des 17500 premiers adhérents.

Officiellement dit-on, plus de téléthons, plus de concert caritatif, plus question non plus d'aller tendre la main à qui que ce soit ou de faire plus ou moins la manche pour soulager la peine d'un artiste, comédien, plasticien ou musicien, cloués sur son lit d'hôpital, parfois entre la vie et la mort. Officiellement lancée dans la matinée d'hier, jeudi 10 mars dans la grande salle du Grand Théâtre National, qui a affiché complet, la mutuelle de santé des artistes et autres acteurs culturels devrait en soulager plus d'un. C'est en tout cas de cette façon-là qu'elle a été perçue, avec comme qui dirait quelques raisons d'espérer.

Il était normalement prévu, rappelle le ministre de la Culture et de la Communication, Mbagnick Ndiaye, que chaque membre s'acquitte d'un montant de 7500 francs Cfa par an, cotisation individuelle, familiale ou groupée qui sera ensuite réduite de moitié, grâce à la subvention de l'Etat qui s'est engagé à contribuer à hauteur de 50%. Autrement dit plus que 3500 francs Cfa à débours pour pouvoir adhérer à cette mutuelle...

Sans parler des 35 millions que le ministère de la Culture et de la Communication a décidé de rajouter à la caisse, histoire de prendre en charge les 17500 premiers adhérents, et seulement eux, qui ne cotiseront pas plus de 1500 francs Cfa. A cela s'ajoutent les droits d'adhésion, fixés à 1000 francs Cfa, et qui seront les mêmes pour tout le monde.

Et si la question, pour ne pas dire l'éternelle question du statut de l'artiste n'a jusque-là pas encore été définie, la mutuelle devrait prendre en charge tous les corps de métier, cinéastes, plasticiens, comédiens et autres musiciens, stylistes, écrivains ou danseurs, en plus des contractuels du ministère de la Culture et de la Communication.

Littérature

Écrivains in situ

Entre 2013 et 2015, Arte consacrait une série documentaire à l'Europe des écrivains. Disponible désormais en coffret DVD, ce projet, à l'initiative de l'éditeur et écrivain Bernard Comment, donne la parole à 51 auteurs, qui évoquent leur parcours, le chemin qui les a conduits vers l'écriture, la place que tiennent, dans leurs œuvres, les lieux de leur enfance...

Patrick Modiano revient dans les grands hôtels parisiens où il accompagnait son père ; Erri De Luca et Claudio Magris sondent l'Italie rurale durant les années de plomb, puis à l'heure des frasques berlusconiennes. Martin Amis livre un constat implacable sur une Grande-Bretagne malade d'avoir perdu son aura et écartelée entre cultures populaires et puritanisme historique. Et Christine Angot revient pour la première fois à Châteaurox, où elle a grandi.

D'un épisode à l'autre, une question apparaît : comment réagir quand les troubles identitaires d'une région, d'un pays, interfèrent avec les questions que nous pose notre propre personnalité ? Pour les écrivains, la réponse va de soi : écrire. S'emparer de l'entre-deux, trouver dans les zones d'ombre la matière de l'écriture. C'est ici que la fiction prend son sens, dans cette articulation avec le réel, un

réel hérité, bâtarde, recomposé et fantasmé, mais toujours au cœur de la langue que l'écrivain s'est découverte, à l'orée d'un bois ou rêvassant dans les ruelles. Qu'ils aient quitté leur pays ou pas, tous les auteurs témoignent d'un attachement ineffaçable pour leurs lieux d'origine. Parfois, l'exil leur a permis de retrouver le pays perdu, comme le souvenir d'un être disparu peut le faire revivre. Parfois il a fallu l'éloignement pour découvrir la singularité du pays qu'on a laissé derrière soi. "Je me suis senti étranger à mon pays dès l'âge de raison", affirme Juan Goytisolo, qui était enfant pendant la guerre civile espagnole. "Les malheurs anciens sont aussi présents que les malheurs actuels ou futurs. Ce qui est fait dans l'histoire n'est pas éludé ou annulé parce que du temps passe après", estime Pierre Guyotat, comme pour compléter.

Les écrivains trouvent dans leur histoire familiale, leurs rencontres ou leur ville les reflets d'un temps pas tout à fait révolu - des lieux où l'histoire et les rêves des hommes d'hier apparaissent en filigrane. C'est ce lien entre présent et passé qu'ils interrogent inlassablement, sur un continent qui a vu les époques et les influences s'enchevêtrer sans qu'aucune ne triomphe.

Magazine Littéraire



Bi-hebdomadaire togolais d'informations et d'analyses

Récépissé N°0145/16/02/01/HAAC

Siège: Witi - Nkafu

Tél: 22 61 35 29 / 90 05 94 28

e-mail: patrie006@yahoo.fr

Casier N° 60 / M.P.

Impression
Groupe de presse L'Union

Tirage: 2500 exemplaires

Directeur de la Publication
Hugue Eric JOHNSON

Directeur de la Rédaction
Jean AFOLABI

Rédaction
Sylvestre D.
Hervé AGBODAN
Maurille AFERI
Pater LATE
Kossiwa TCHAMDJIA
Koffi SOUZA
Alan LAWSON
Abel DJOBO
Tony FEDA

Service photographie
Roland OGOUNDE

Dessin-Caricature
LAWSON Laté

Graphisme
BOGLAG.

Innovations relatives à la délivrance du permis de construire

Réduction des coûts, délais et procédures

Late Pater

Après avoir fait l'objet d'une communication le 11 mars 2016, la question de la réglementation de la délivrance des actes d'urbanisme au Togo est, cette fois-ci, abordée dans un décret adopté par le conseil des ministres du 1^{er} avril 2016. «*Rendu obligatoire afin d'améliorer le climat des affaires et de faciliter les formalités administratives ainsi que les coûts des actes d'urbanisme, le présent décret consacre la refonte totale des anciennes dispositions en vigueur depuis 1967 et tient compte des préoccupations exprimées par les Togolais. Ce décret consacre deux innovations*», a précisé le communiqué officiel. Lesquelles innovations portent sur la réduction des coûts, des délais et des procédures. En ce qui concerne les **délais**, l'article 63 du décret fixe la barre à 21 jours et à 30 jours dans des cas précis alors que ce délai était de 60 jours au plus dans l'ancienne réglementation : «*la décision relative à la demande de permis de construire est notifiée au demandeur dans un délai maximum de 21 jours ouvrables à compter de la date de délivrance de l'attestation de recevabilité. Ce délai peut être porté à 30 jours ouvrables lorsque la nature ou l'importance du projet l'exige. Dans ce dernier cas, l'Autorité administrative locale est tenue d'en informer le demandeur avant l'échéance des 30 jours ouvrables*». Ce qui donne, en détails, 3 jours pour la transmission aux différents services pour information, 3 jours pour la mise à disposition du dossier aux membres de la commission, 5 jours pour l'instruction, 3 jours pour la décision par la mairie et 7 jours pour les consultations diverses. Bon à noter : ces délais n'induisent pas le temps mis par le demandeur pour fournir les pièces complémentaires légalement prévues ; lorsque le caractère de l'ouvrage l'impose, l'organisme chargé de l'instruction se réserve le droit d'exiger du demandeur, dans un délai de 5 jours ouvrables, des renseignements complémentaires relatifs aux particularités techniques relevées. Il peut ainsi s'agir de la copie certifiée d'une autorisation spécifique préalable de l'autorité administrative, de l'autorisation de coupe ou d'abattage d'arbres et des résultats de l'étude d'impact sur l'environnement, d'un certificat de conformité environnementale, d'un permis de démolition d'un ouvrage, etc.

Et pour faire respecter ce délai, des mesures sont édictées, comme la création d'un guichet unique de dépôt des demandes

de permis de construire, le dépôt et le suivi en ligne des demandes, la formation continue des acteurs d'instruction des dossiers de demande, la déconcentration des services et la sensibilisation/information des populations.

Aujourd'hui, pour obtenir la délivrance d'un permis de construire, le demandeur doit s'acquitter des honoraires de l'architecte pour tout bâtiment (montant variable), 25.000 à 100.000 francs Cfa de frais d'enregistrement, 100 francs Cfa par mètre carré de taxes à la mairie ou préfecture, 10.000 francs Cfa de frais de dépôt à la direction générale de l'urbanisme et d'habitat, 10.000 francs Cfa de frais de visite de conformité à la préfecture. Alors même que rien n'est prévu en théorie. Avec le nouveau décret, la réduction des **coûts** se traduit par la suppression du certificat d'enregistrement, la suppression de l'obligation de recourir au service des architectes, l'absence de frais à payer à la mairie ou à la préfecture, l'inexistence de frais liés à la visite de conformité et l'inexistence de frais de dépôt à l'urbanisme. Juste un montant à payer de 200 francs Cfa par mètre carré pour le permis de catégorie A, B et C.

La délivrance du permis de construire est jusqu'ici réglementée par le décret n° 67-228 du 24 octobre 1967 relatif à l'urbanisme et au permis de construire dans les agglomérations. Au plan des **procédures**, ce texte prévoit deux mois au maximum mais, dans la pratique, le délai minimum est de huit mois pour obtenir la délivrance du permis. Une lenteur qui est liée à l'absence du guichet unique, l'insuffisance en nombre du personnel, l'absence du système informatique dans la chaîne d'instruction des dossiers et de leur suivi. Ce qui pousse à percevoir les procédures comme étant très compliquées et complexes, corollaire d'un environnement non attractif pour les investisseurs. Du coup, les populations sont découragées à aller chercher le permis de construire. Les constructions se font donc hors normes, exposant à des risques. La nouvelle réglementation prévoit une simplification des procédures et une dématérialisation de celles-ci, marquant «*la volonté du gouvernement à sécuriser les biens des particuliers et à doter l'Etat d'outils modernes de gestion de l'occupation des sols*». La demande est présentée soit par le propriétaire du terrain ou une personne dûment mandatée par écrit par ce dernier, soit par une personne justifiant d'un titre l'habilitant à construire sur le terrain, soit par une personne qualifiée pour



Fiatsuwo Kwadjo Sessenou, Ministre de l'Urbanisme

bénéficier de l'expropriation dudit terrain pour cause d'utilité publique. Il est institué 3 catégories de permis de construire, A, B et C, respectivement pour les constructions à faible risque, à moyen risque et à fort risque.

L'un dans l'autre, le pouvoir de Lomé se réjouit déjà des avantages : gain de temps dans l'instruction et la délivrance, transparence de la procédure, clarification de la qualité et sécurité juridique quant aux permis de construire délivrés, sécurisation des titres habilitant une demande de permis de construire, pour les populations ; maîtrise de l'occupation du cadre bâti, maîtrise de la taxe d'habitation et de l'impôt foncier bâti, sécurisation des constructions, modernisation des outils et des acteurs intervenant sur la chaîne de délivrance des permis de construire au niveau des collectivités territoriales, mise

à disposition de l'Etat d'outils modernes de gestion de l'occupation des sols (certificat d'urbanisme, certificat de conformité et déclaration de travaux), pour l'Etat.

En rappel, seulement 9 articles du décret de 1967 réglementaient le permis de construire, mécanisme le plus important des autorisations d'occupation des sols en matière d'urbanisme. Désormais, ce sont 72 articles qui y sont consacrés. L'article 23 définit le permis de construire comme une décision administrative qui autorise de façon explicite (catégorie B ou C) ou de façon tacite (seule catégorie A), sur la base des règles d'urbanisme, des constructions nouvelles, la modification des travaux de construction non achevés, la régularisation de travaux de construction entamés de façon délictueuse ou la démolition sans reconstruction

d'un ouvrage. Le permis de construire constitue le fait générateur de différentes impositions. La décision relative à la demande d'un permis de construire fait l'objet d'un arrêté pris par la collectivité territoriale qui précise les obligations qui incombent au demandeur et les délais de recours. Une demande peut faire l'objet d'une décision d'octroi, de refus ou de sursis à statuer. Le permis a une durée de validité de quatre ans au bout desquels les travaux sont achevés. Le permis de construire est périmé si, dans le délai de deux ans à compter de sa date de notification ou de sa délivrance tacite, il n'a reçu aucun commencement d'exécution autre que des travaux préparatoires de faible importance ou commencés dans le seul but d'échapper à la péremption. Lorsque les travaux devraient être interrompus pendant un délai supérieur à un an, le bénéficiaire en informe l'autorité administrative locale et présente les mesures de précaution technique qu'il a prises ou fait prendre durant l'absence interruption en vue de garantir la sécurité des biens et des personnes au voisinage du chantier. Le permis peut être prorogé gratuitement pour une durée supplémentaire maximale de deux ans, à condition que les règles d'urbanisme qui ont été à la base de sa délivrance ne changent pas. Dans le cas contraire, la prorogation du permis est possible, moyennant paiement des frais d'étude de dossier. La prorogation de la durée de validité est demandée par le

bénéficiaire trois mois au moins avant l'expiration du délai de validité. Dans tous les cas, une seule prorogation est possible.

À la mi-mars 2016, le ministère de l'Urbanisme a été mandaté pour procéder à une relecture ou une refonte totale du décret du 24 octobre 1967, en tenant compte des réalités. Il s'agit d'une option de court terme pour consolider les améliorations apportées grâce aux différentes réformes et répondre plus efficacement à l'imminence des exigences liées à l'urbanisation galopante au Togo. Au moyen terme, il est question de réaliser un code de l'urbanisme et de la construction dont les éléments nécessaires à l'écriture et à l'usage sont actuellement en chantier. Tout a été déclenché à la suite de la série d'actions entreprises avec l'aide de la Banque mondiale, de mai 2012 à mai 2014, pour impulser les réformes dites systémiques. Exemple de l'actualisation des conditions d'octroi des actes d'urbanisme au Togo où quatre types de régime sont définis : *un régime d'information* concernant le certificat d'urbanisme et les différents actes ; *un régime d'autorisation* qui veut que le permis de construire comporte une définition claire de ce qui est soumis à cet acte d'urbanisme, étant entendu qu'il peut induire les démolitions, les constructions et les aménagements ; *un régime déclaratif* pour la déclaration des travaux ; et *un régime de contrôle* qui renvoie au certificat de conformité.

Par comparaison spatiale aux quinze dernières campagnes

Les feux actifs en augmentation de 17% pendant la campagne 2015-2016 au Togo

La comparaison spatiale des détections moyennes de feux actifs des quinze dernières campagnes au Togo à celle qui est en cours montre qu'il y a eu globalement plus de feux pendant cette campagne 2015-2016, soit environ une augmentation de 17%. En somme, 13 500 foyers de feux actifs ont été détectés au cours de cette campagne contre une moyenne de 11 500. Par rapport aux pays voisins, ces feux semblent plus prononcés au Togo cette campagne. L'information est du Monitoring Environment and Security in Africa (MESA), un programme de l'Union européenne créé sous le 10^{ème} FED, mise en pratique par la Commission de l'Union africaine et d'autres organisations régionales telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cedeao). Le programme MESA est basé sur l'observation du continent par satellite afin de produire

des informations critiques au service de son développement socio-économique.

Le suivi des feux actifs par télédétection au Togo montre que la campagne annuelle de détection de feux actifs couvre la période allant du mois d'octobre de l'année précédente au mois d'avril de l'année en cours. Les détections journalières des feux de 2000 à 2016 sont issues du satellite MODIS. Elles ont été prétraitées par FIRMS (Fire Information for Resource Management Systems).

Les variations mensuelles des foyers de feux actifs du Togo indiquent globalement que les mois de décembre et janvier enregistrent 77% des occurrences de feux ; avec une forte augmentation des occurrences en décembre (24%) et février (112%) par rapport à la moyenne des 15 dernières années. Les régions les plus touchées sont les Plateaux

(34%), la région Centrale (29%) et la région de la Kara (21%). Les régions Maritime et des Plateaux ont enregistré plus de feux pendant la saison 2015-2016 en comparaison avec la moyenne 2000-2015 avec respectivement des variations relatives de 36% et 25%. La région des Savanes et la région de la Kara ont enregistré moins de feux que la moyenne, respectivement -15% et -6%.

En lien avec ce phénomène de plus en plus fréquent, et dans le cadre de la lutte contre le changement climatique, le ministère de l'Environnement et des ressources forestières vient de boucler une offre pour une étude sur la détermination des périodes pour les feux précoces selon les régions écologiques du Togo. Les services du consultant consisteront à : établir un diagnostic de la gestion des feux de végétation suivant les zones écologiques au Togo ; analyser les paramètres

biotiques et abiotiques en lien avec le comportement des feux de végétation au niveau de chaque zone écologique du Togo ; déterminer les périodes indiquées pour la pratique des feux précoces en lien avec les indicateurs écologiques en fonction des zones écologiques et autres spécificités ; et proposer un plan de renforcement de capacités techniques et organisationnelles des acteurs et institutions impliqués dans la gestion des feux de végétation au Togo.

La durée de la mission est estimée à cent quarante (140) jours ouvrés étalés sur douze (12) mois pour la conduite de l'étude. Cette période de douze (12) intègre les périodes de validation des livrables durant toutes les phases de la mission. La date probable de démarrage de la mission est fixée en début du mois d'août 2016, a indiqué le ministère de l'Environnement.

Construction du centre d'enfouissement technique des déchets solides à Aképé

Le groupement Eiffage/ Coved/ Ger décroche le marché

*** Le site est à exploiter sur une période minimale de 20 ans.**

John Afolabi

Les travaux de construction du centre d'enfouissement technique des déchets solides pour le Grand Lomé peuvent désormais être tranquillement entamés sur le site choisi à Aképé. C'est la conséquence de la décision que vient de rendre le Comité de règlement des différends de l'ARMP, déboutant la société Averda International Limited, l'un des deux autres soumissionnaires recalés. Avec l'appui financier de l'Agence française de développement (Afd), l'Union européenne et de la Banque ouest africaine de développement, la Commune de Lomé avait lancé, le 14 juillet 2014, un appel d'offres international pour la réalisation des travaux de construction et d'exploitation dudit centre. Le marché est en lot unique assorti d'une tranche ferme portant sur la réalisation des travaux et d'une tranche conditionnelle portant sur l'exploitation de l'ouvrage après réalisation. Il était exigé des candidats de fournir divers types de marchés similaires dont trois références dans la construction et l'exploitation des centres d'enfouissement technique au cours des dix dernières années et une référence en traitement de déchets ménagers entre 500 tonnes par jour et 100.000 tonnes par an au cours des dix dernières années.

Après l'évaluation des offres, l'attribution provisoire du marché — devenue définitive depuis le 15 avril dernier — est allée au groupement Eiffage/Coved/Ger, pour un montant hors taxes de 17.111.074.228 francs Cfa correspondant à la tranche ferme. L'offre financière, qui inclut les tranches conditionnelle et complémentaire, fait 25.933.040.731 francs Cfa. Elle est évaluée conformément à la loi. Au cours de la requête, Averda International Limited n'a pu être productif. À l'actif de l'attributaire, des références similaires sont produites, notamment la conception, construction et exploitation d'un centre de prétraitement de déchets solides usagers de 20.000 tonnes par an de capacité (usine de tri mécano-biologique de Bourgneuf en Mauges), à achever en 2022 ; l'exploitation du centre de stockage de déchets ultimes et des déchets non dangereux de Chezy, d'une capacité annuelle de 65.000 tonnes par an (achevé en 2015) ; la conception, construction et exploitation du CET de la Ballaudière à Châteaux et de celui de Rousas, tous en France, d'une capacité de traitement de 150.000 tonnes de déchets par an ; la conception, construction et exploitation du CET de Maillet en France d'une capacité de traitement de traitement de

90.000 tonnes de déchets par an. La production technique du groupement attributaire inclut des aspects environnementaux dans la gestion du projet, tels que la gestion et la protection de l'environnement, la sécurité et l'hygiène, la gestion de la main-d'œuvre locale, ainsi que la relation avec les communautés environnementales.

Appeler que, par délégation à l'Afd, l'Union européenne a subventionné à hauteur de près de 7 millions d'euros (soit 4,5 milliards de francs Cfa), sur le 11ème Fonds européen de développement, le

de la ville. Ce projet constitue une urgence pour la salubrité publique de la capitale togolaise étant entendu que la décharge actuellement exploitée arrive à terme à saturation. Le projet prévoit également une composante de valorisation des déchets afin de diminuer les volumes de déchets envoyés sur le site, avec la construction d'une plateforme de prétraitement et d'une plateforme de transformation ou de recyclage des déchets en combustibles solides de récupération, dans le cadre d'un partenariat entre le futur exploitant du CET et les indus-



Des ramasseurs de déchets vers le dépôt sauvage

projet de centre d'enfouissement et de traitement des déchets solides urbains à Lomé. La cérémonie de signature s'est déroulée le 10 mars 2016 à Lomé. Le centre d'enfouissement est une installation qui vise à recueillir les déchets, à les faire traiter et à en enfouir que les déchets ultimes. Il doit ainsi aboutir à l'élimination des dépotoirs sauvages, à la préservation d'un cadre de vie sain aux populations urbaines et à l'assainissement de la ville de Lomé et de ses environs. La ville de Lomé connaît une croissance démographique rapide qui mérite d'être allée à la gestion durable de l'environnement de par les activités humaines. Parallèlement à cette croissance, il est plutôt noté la poussée rapide de nombreux dépotoirs sauvages dans divers quartiers. La production des déchets ménagers sur le périmètre communal va à un rythme inespéré, à environ 280.000 tonnes par an. Pour l'Union européenne, l'objectif général du projet est de contribuer à l'amélioration de la gestion des déchets solides dans l'agglomération de Lomé et à la protection de l'environnement urbain, à travers l'aménagement d'un site pour accueillir les déchets ménagers sans dommage pour l'environnement ; la mise en place des infrastructures et équipements nécessaires pour l'enfouissement des déchets solides ; la mise à disposition de la commune de Lomé des moyens pour une bonne exploitation du site d'enfouissement. Le centre est implanté à Aképé, à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest

triels.

Pour le marché proprement dit, la tranche ferme comprend les travaux de construction d'un CET pour déchets solides ménagers ou assimilés comprenant la construction des casiers (C1 à C5), de l'aire, bâtiments et équipements de la zone de réception, des clôtures de la zone technique et équipements et de la construction de 4 km de route d'accès au site. Elle inclut l'exploitation du CET sur les cinq premières années de fonctionnement (année 1 à 5 indus). En option : la réalisation et l'exploitation d'un centre de prétraitement des déchets solides pour la fabrication de combustible solide de récupération. La tranche conditionnelle, elle, comprend la construction des casiers (C6 à C10) et l'exploitation du CET sur cinq années de fonctionnement supplémentaires (année 6 à 10 indus). En option : l'exploitation de l'unité de fabrication de combustible solide de récupération sur cinq années supplémentaires (année 6 à 10 indus). À l'issue de la tranche conditionnelle, sur demande spécifique du maître d'ouvrage et à la suite d'une période de négociation préalable avec l'entreprise, le marché pourra être prolongé deux fois, correspondant chacune à une tranche complémentaire de 5 ans. L'aménagement du site devrait porter sur une superficie d'environ 192 hectares, pouvant accueillir 300.000 tonnes de déchets par an, selon les normes internationales pour une période minimale de 20 ans.

Mieux former le corps de la police togolaise

L'UE équipe déjà la nouvelle Ecole nationale de police de Davié

Le jeudi 21 avril s'est tenue dans l'enceinte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile (MSPC), la cérémonie officielle de remise d'un premier lot de matériels destinés à l'équipement de l'école nationale de police de Davié. La cérémonie s'est déroulée sous le parrainage du Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile, le colonel Damehame Yark en présence de l'Ambassadeur de l'Union européenne à Lomé, M. Nicolas Berlanga Martínez.

L'école nationale de la police du Togo aura pour fonction d'assurer aussi bien la formation initiale que la formation continue des personnels des trois corps de la police nationale à savoir : les Commissaires de police, les officiers de police, les sous-officiers et agents de police. Son exécution, entamée à l'initiative du gouvernement togolais, est réalisée en plusieurs étapes dont le premier est en cours d'achèvement. Composée d'un bâtiment pédagogique, d'une structure d'hébergement des élèves et d'un bâtiment administratif, l'école sera en mesure d'accueillir simultanément 200 élèves, tous corps confondus.



Sur la table les équipements pour la nouvelle école de police de Davié

Financé à hauteur de 3 millions d'euros, soit près de 2 milliards de francs CFA par l'Union européenne, le projet a deux objectifs : d'une part, soutenir le MSPC en participant à l'équipement mobilier de l'Ecole et d'autre part restructurer le système de formation de la police togolaise dans l'optique de rapprocher la population de sa police grâce à une démarche plus efficace et plus respectueuse des droits de l'Homme. La mise en œuvre du projet a été confiée à l'opérateur « Expertise France ».

La cérémonie officielle de ce jour porte sur la fourniture de véhicules de transport : trois véhicules ont été remis aujourd'hui un véhicule 4x4 de direction, 1 pick-up et un véhi-

cule utilitaire. Un minibus, un camion de transport de troupes et deux motos viendront compléter bientôt le dispositif. Aussi la partie mobilier (tables, bancs, chaises, tableaux, lits, armoires, draps, moustiquaires, etc.) est en cours de fabrication au Togo et sera livrée dès que les bâtiments de l'Ecole seront achevés. Les équipements informatiques et bureautiques seront eux aussi livrés dans un deuxième temps.

Etait aussi présents à cette cérémonie des représentants de la Fondation Hans Seidel, de la coopération française de la DQ, et du bureau régional de sécurité de l'Ambassade des Etats-Unis.

Appropriation optimale des matrices de comptabilité sociale Une simulation de pilotage prévue la seconde moitié de juin avec un consultant national

Dans le cadre de ses efforts de renforcement des capacités aux structures en charge de la formulation de la politique économique dans les Etats membres, la Commission de l'UEMOA, avec l'appui des Instituts nationaux de la statistique et des Comités nationaux de politique économique (CNPE), a mis en place des matrices de comptabilité sociale (MCS) harmonisées au niveau des Etats membres, avec 2007 comme année de référence. Des Modèles d'équilibre général calculable (MEGC) pays ont ensuite été développés et devraient servir tant pour la Commission que pour les Etats membres (en particulier les structures en charge du pilotage de l'économie) à simuler l'impact des politiques économiques et des chocs exogènes.

En vue de permettre l'appropriation de l'outil par l'équipe chargée de son pilotage, gage de la formulation de meilleures recommandations de mesures de politiques économiques au ministre de l'Economie, des finances et de la planification du développement, un exercice de simulation d'impact sur des questions de politique économique sera organisé dans la deuxième quinzaine du mois de juin 2016.

Afin de bien conduire cet exercice, le Sous-comité de pilotage

du modèle, bénéficie d'un appui financier sur le deuxième Programme d'Appui Institutionnel à l'Etat Togolais (PAI2) pour recruter un consultant national pour accompagner les membres du Sous-comité chargé du pilotage du MEGC dans l'exercice de simulation et de rédaction de rapport puis de note synthétique au ministre de l'Economie après la simulation.

Un avis de recrutement fixe la mission du consultant à l'intérieur du pays, en l'occurrence à Kpalimé dans une salle offrant le cadre logistique approprié. Le délai d'exécution de la mission est de 5 jours travaillés sur la période du 20 au 24 juin 2016. Sous l'autorité du président du CNPE — Comités nationaux de politique économique — et la Coordination de la Direction de l'Economie, le consultant sélectionné aura principalement pour tâche de : former les membres du Sous-comité à l'utilisation des MEGC ; contribuer à l'identification des variables de choc pour répondre à l'esprit de simulations à effectuer ; conduire l'exercice de simulation d'impact des sujets identifiés ; analyser les résultats de simulation, rédiger les rapports, les publier pour aider à la prise de décision économique ; contribuer à la formulation des recommandations de mesure de politique économique ; produire

une note synthétique au ministre d'Etat suite à la simulation.

Le consultant doit être un statisticien-économiste, un économètre, ou un expert en modélisation, diplômé de l'enseignement supérieur (niveau ingénieur, grande école ou équivalent, BAC+5 minimum). Il doit avoir : une expérience professionnelle pertinente post-universitaire d'au moins dix (10) ans dans le domaine de l'élaboration et de la formation en statistique notamment en modèle d'équilibre général calculable (MEGC) ; une expérience dans la formation et la pratique des MEGC dans le cadre des universités ou grandes écoles de statistiques serait un atout ; une bonne aptitude en pédagogie. Il doit également avoir : une expérience dans la pratique des MEGC dans une structure étatique (institut de statistique, Ministère) ou dans une école de statistique ou dans un institut de recherche ; une expérience dans l'élaboration des MCS et des MEGC dans la zone ACP et particulièrement dans les pays de la CEDEAO (une expérience dans un pays de l'UEMOA serait un atout) ; une parfaite maîtrise de la langue française (la connaissance de l'anglais serait un avantage). Les dossiers sont attendus au plus tard le 29 avril 2016.

FOOTBALL/MONDIAL 2018

Infantino : "Je suis impressionné par les préparatifs de Russie 2018"

En visite dans le pays hôte de la Coupe du Monde de la FIFA 2018™, le président de la FIFA, s'est dit plus convaincu que jamais que " la Coupe du Monde sera la plus réussie de tous les temps."

Hervé A.

Gianni Infantino a dû gérer un emploi du temps chargé. Tout a commencé par une visite au célèbre stade Loujniki, où le Président de la FIFA a reçu un rapport détaillé sur les travaux de rénovation sur le site du match d'ouverture et de la finale de Russie 2018 par le maire de Moscou en personne, Sergey Sobyanin. L'horloge du compte à rebours 2018 à côté de la Place Rouge a également eu les honneurs de la visite présidentielle, en compagnie du P-DG du Comité organisateur local (COL) Alexey Sorokin et de Zvonimir Boban.

"Grâce à mes anciennes fondions, je suis en mesure d'établir quelques comparaisons. Je constate que nous sommes dans les temps et que tout le monde semble bien



décidé à respecter le calendrier. Naturellement, les stades doivent être livrés d'ici décembre 2017 afin de pouvoir procéder aux tests. C'est indispensable pour proposer une Coupe du Monde parfaitement rodée. Tout le monde en Russie sait qu'il reste beaucoup à faire dans la

construction des stades, l'hébergement et les infrastructures. Nous n'avons pas de temps à perdre, mais d'après mon expérience, je suis certain que le succès sera au rendez-vous", a-t-il déclaré.

Dans la foulée, une réunion avec les principaux décideurs du football

russe a permis de débattre du développement de la discipline et de l'utilisation de la Coupe du Monde pour améliorer les infrastructures professionnelles dans le pays. Il a par ailleurs reçu un rapport détaillé sur l'état de la situation. "Il nous reste beaucoup à faire. Nous allons tout faire pour proposer le meilleur tournoi possible", a concédé Vitaly Mutko, président de la RFU et du COL.

"J'ai vu de grands progrès et un engagement sans faille de la part de tous les acteurs du football. À deux ans de la Coupe du Monde et un an de la Coupe des Confédérations, ça me rend optimiste. Je pense que la Russie organisera la meilleure Coupe du Monde de l'histoire", a ajouté le président de la FIFA.

Manuel Neuer prolonge jusqu'en 2021

Manuel Neuer a prolongé son contrat de deux années supplémentaires avec le Bayern Munich. Désormais lié avec le club bavarois jusqu'en 2021, il compte bien rallonger un

Formé à Schalke 04 où il fait ses débuts en 2006, il est transféré au Bayern en 2011 pour environ 25 millions d'euros. Avec comme lourde tâche de faire oublier la légende du club Oliver Kahn. Très vite, Neuer fait étalage de ses qualités exceptionnelles grâce à un style de jeu particulier qui fait de lui un "gardien de but-libéré". Celui qui était sifflé à son arrivée à l'Allianz Arena s'impose alors comme le titulaire indiscutable au poste de gardien but et participe aux trois titres de Bundesliga consécutifs en 2013, 2014 et 2015 et à la victoire en Ligue des Champions en 2013. Le président du club Karl-Heinz Rummenigge a exprimé toute sa satisfaction après la prolongation du "meilleur gardien du monde".

Cette prolongation intervient à un moment où le Bayern Munich peut encore remporter trois compétitions : la Bundesliga, la Coupe d'Allemagne et la Ligue des Champions. Trois objectifs qui sont à la portée de Neuer et de son équipe. "Nous avons la possibilité de remporter de nombreux titres cette année, mais également dans les années à venir. Je me réjouis de l'avenir du Bayern Munich" a-t-il déclaré après sa signature. L'aventure entre le Bayern Munich et l'international allemand (64 sélections) n'est donc pas prête de se terminer.

Kanté, une clause de libération à 25 millions d'euros

Auteur d'une grande saison avec Leicester City, N'Golo Kanté pourrait quitter les Foxes lors du mercato estival. Les prétendants de l'international tricolore n'auraient pas besoin de lâcher énormément d'argent pour l'ancien Caennais.

Brillant avec Leicester City, le milieu de terrain français suscite l'intérêt de plusieurs formations prestigieuses. Cet été, le leader de la Premier League pourrait ne pas résister aux sirènes des clubs anglais (Tottenham, Arsenal, Chelsea) et du PSG au sujet de l'ancien footballeur du Stade Malherbe de Caen.

Sous contrat jusqu'en juin 2019 avec l'équipe de Claudio Ranieri, l'international tricolore, retenu par Didier Deschamps lors du dernier rassemblement, ne coûterait que 20 millions de livres, soit 25 millions d'euros, si l'on en croit le Daily Mail. Tel serait le montant de la clause libératoire du joueur âgé de 25 ans.

Acheté l'été dernier par Leicester City pour 8 millions d'euros, l'expérimenté du championnat de France est nommé pour le titre de meilleur joueur de la saison en Angleterre. Ses prestations outre-Manche et son statut de nouvel international français ne devraient pas laisser insensibles certains cadors, surtout à ce prix.

L'aventure grecque de Michael Essien tourne au vinaigre

Auteur d'une saison très mitigée en Grèce, Michael Essien est au cœur des rumeurs. Le milieu de terrain s'est expliqué sur sa situation au Panathinaïkos, se laissant toutes les portes ouvertes pour cet été.

La Grèce ne réussit pas franchement à Michael Essien (33 ans). Parti au Panathinaïkos l'été dernier, après une pige à l'AC Milan (20 matches de Serie A), le milieu de terrain s'attendait à vivre une aventure tranquille à Athènes, entre cadre de vie agréable et niveau de jeu abordable. Seulement, quelques mois plus tard, il déchant, ne comptant que quinze petites apparitions toutes compétitions confondues cette saison. Un bilan assez décevant pour le Black Star, et ce, même s'il était blessé en début d'exercice. "Je ne regrette pas d'être venu en Grèce. Je sais que les choses ne se sont pas passées comme prévu, mais j'ai des amis et des gens qui ont toujours été à mes côtés. Le cambriolage chez moi m'a un peu affecté et m'a mis mal à l'aise, mais je suis bien désormais et je veux profiter de la fin de saison", a-t-il indiqué au média grec Gazzetta avant de poursuivre.

"Je suis en bonne santé et je m'entraîne au quotidien depuis octobre dernier et mon retour de blessure. Il n'y a pas de soucis de blessures. (...) Mon temps de jeu ? Cela doit être autre chose, mais je pense que quelqu'un d'autre doit répondre à cette question. Moi, je suis toujours prêt à me battre, mais je n'ai pas trop eu l'occasion de jouer ces derniers mois", a-t-il glissé, évacuant les rumeurs au sujet de problèmes au sein du vestiaire. "Ma relation avec le reste de l'équipe est formidable. Nous sommes proches et il n'y a aucun problème. Je n'ai aucun problème avec le staff et le coach Stamatogiannis que je respecte beaucoup", a-t-il lancé. Pourtant, les rumeurs ne cessent d'annoncer que la fin de l'aventure hellène de l'international ghanéen (58 sélections, 9 réalisations) est pour cet été. Le natif d'Accra, lui, a mis les choses au point, tout en prenant bien soin de se laisser toutes les portes ouvertes.

"Je n'ai pas encore parlé directement avec le président mais j'ai entendu parler de certaines discussions en coulisses. Il y a des histoires racontées dans les médias à mon sujet et au sujet de ma relation avec le club, mais la plupart d'entre elles sont fausses", a assuré l'ancien Bastiais.

COUPE DE LA CAF

Chocs en stock en barrages

Effectué jeudi au Caire, le tirage au sort des barrages de la Coupe de la CAF a réservé plusieurs chocs. Reversé de Ligue des champions, le TP Mazembe devra affronter le Stade Gabésien, tandis que l'Espérance de Tunis se frottera au MO Béjaïa, le FUS Rabat au Stade Malien et l'Etoile du Sahel à Mounana.

Il fallait s'y attendre au vu du calibre des reversés de la Ligue des champions et cela n'a pas manqué. Effectué ce jeudi au siège de la CAF au Caire, le tirage au sort des barrages de la Coupe de la CAF a réservé plusieurs affiches de choix mettant aux prises à chaque fois un club qualifié via les 8es de finale de la compétition et un club reversé de la LDC.

Champion d'Afrique la saison passée et éliminé prématurément par le Wydad Casablanca cette année, le TP Mazembe était tête de série avec l'Etoile du Sahel et assuré d'éviter les deux gros morceaux que représentaient l'Espérance de Tunis et le FUS Rabat. Le tirage au sort a toutefois été farceur avec les Corbeaux de Lubumbashi en les obligeant à se rattraper face à un

autre club maghrébin, a priori plus abordable, le surprenant Stade Gabésien. La Tunisie comptera également sur deux autres représentants avec l'Etoile du Sahel, tenante du titre et elle aussi reversé de la LDC, qui défiera Mounana, ainsi que l'Espérance de Tunis qui devra s'adjudger le derby maghrébin face aux Algériens du MO Béjaïa qui réalisent une première campagne continentale de qualité. L'autre grand rendez-vous de ces barrages opposera le Stade Malien, très décevant en LDC, au FUS Rabat, tranquillement qualifié pour ce tour. L'autre club marocain, le Kawkab Marrakech, aura quant à lui fort à faire contre les Soudanais d'El Merreikh, demi-finalistes de la LDC la saison passée.

Les matchs aller auront lieu le



week-end du 6-8 mai et les rencontres retours en milieu de semaine, les 17 et 18 mai. Les vainqueurs composeront leur billet pour la phase de groupes de la compétition. A noter que les clubs reversés de Ligue des champions recevront à l'aller.

Les affiches des barrages : Stade

Malien - FUS Rabat ; TP Mazembe - Stade Gabésien ; Al Ahli Tripoli - Misr El Makassa ; MO Béjaïa - Espérance Tunis ; Etoile du Sahel - Mounana

El Merreikh - K. Marrakech ; Young Africans - Sagrada Esperança ; Mamelodi Sundowns - Medeama

LIGUE DES CHAMPIONS

L'ES Sahel cale en pleine remontée, Vita Club et Al Ahly sur le fil

Victorieuse 3-0 en 8es de finale retour de la Ligue des champions, l'Etoile du Sahel est passée à deux doigts de réaliser sa folle remontée mais les Tunisiens ont craqué aux tirs au but (3-4) et manqueront la phase de groupes de la compétition, à l'inverse de Vita Club et Al Ahly, qualifiés dans la douleur.

Pour la première fois programmés en milieu de semaine, les 8es de finale retour de la Ligue des champions n'ont pas déçu, réservant des sensations comme l'élimination du tenant du titre, le TP

Mazembe, mais aussi des scénarios incroyables, comme à Sousse où l'Etoile du Sahel, condamnée à l'exploit après sa défaite 3-0 à l'aller, a bien failli accomplir l'impossible en battant Erymba sur le même score (3-0). Mais les étoilés ont échoué lors de la séance de tirs au but, s'inclinant 4-3 après avoir pourtant compté jusqu'à deux longueurs d'avance.

En revanche, l'Al Ahly et l'AS Vita Club seront bien au rendez-vous de la phase de poules, mais c'est dans la douleur que les deux cadors ont validé leur billet mercredi en 8e de finale retour. Accrochés 1-1 en

Tanzanie à l'aller, les Diables Rouges ont attendu les dernières secondes pour se qualifier face aux Young Africans (2-1). Hossam Ghaly (51e) avait pourtant ouvert le score pour les locaux, mais Donald Ngoma (67e) a égalisé pour les Tanzaniens. Alors qu'on se dirigeait vers les tirs au but, El-Said a surgi à la 90e+5 pour permettre au club le plus titré dans la compétition de se qualifier.

Objectif atteint également pour l'AS Vita Club. Après leur victoire 1-0 à domicile contre Mamelodi Sundowns, les Congolais ne se sont toutefois pas épargnés quelques

frayeurs en s'inclinant 2-1 au retour. Si Batezadi (38e) avait ouvert le score pour les hommes de Florent Ibenge, Nthethe (41e) et Langerman (74e) ont renversé la vapeur pour les locaux qui sont passés à un but du retournement de situation. Vita Club a donc eu chaud mais permet à la RD Congo de sauver l'honneur après l'élimination du TP Mazembe.

Les huit qualifiés : Al-Ahly (EGY) ; ASEC Mimosas (CIV) ; AS Vita Club (RDC) ; ES Sétif (ALG) ; Erymba (NGA) ; WAC Casablanca (MAR) ; Zamalek (EGY) ; Zesco Utd (ZAM).

Contrôle des chantiers d'infrastructures routières dans le Grand-Nord

Le ministre Ninsao Gnofame et sa délégation satisfaits des ouvrages du Groupe EBOM AF

*** Il est demandé à EBOMAF d'accélérer les travaux afin que les chantiers en cours soient achevés dans les délais et les normes en vigueur dans l'espace CEDEAO**

Le ministre des Infrastructures et des transports a conduit une délégation de son ministère dans les régions de la Kara et des Savanes du 13 au 15 avril derniers dans le cadre d'une mission de contrôle des œuvres de réalisations des infrastructures routières. Il s'agit pour la délégation de

A Kara, le ministre Ninsao Gnofame et sa délégation ont visité mercredi dernier, le chantier de la construction du carrefour Tchitchao-Sarakawa-Kanté dont les travaux s'étendent sur une distance de 65 km. A ce niveau, le ministre s'est félicité de la qualité des travaux et du niveau d'avancement évalué à 28%. Mais il a tenu à rappeler au directeur des travaux que les ouvrages doivent être bien faits et dans les normes en vigueur dans tous les pays de l'espace CEDEAO. Les dosages et toutes les étapes nécessaires à la réalisation des ouvrages doivent être rigoureusement observés.

«Le gouvernement sera regardant et le travail doit être bien exécuté», a laissé entendre le ministre. Le Directeur des travaux, M. Nkiema Marcel, a assuré les autorités sur le fait que les travaux en cours d'exécution seront d'une bonne qualité et réalisés dans le respect strict des normes applicables dans l'espace CEDEAO comme l'entreprise EBOMAF l'a toujours su bien faire. Cependant, il n'a pas manqué de relever des problèmes qui ont occasionné de légers retards constatés sur quelques chantiers par la délégation. Il s'agit de problèmes liés à la libération de l'emprise, au retard dans le déplacement des réseaux, à la consommation du délai de travail. A ce niveau, M. Nkiema Marcel a précisé que la consommation du délai ne prend pas en compte la période pluvieuse qui peut ralentir l'avancement des travaux. Cela a souvent occasionné des charges imprévues supplémentaires qui peuvent impacter de gros ouvrages. A ce propos, il adresse une doléance à l'endroit des autorités afin qu'un avenant conséquent puisse leur être accordé.

La délégation s'est ensuite dirigée à Dapaong dans les savanes le 14 avril où le comité de contrôle a visité les chantiers des tronçons Dapaong-Borgou long de 49 km, Borgou-Mandouri d'une distance de 49 km également et Mandouri-frontière Bénin long de 7,5 km. Dans l'ensemble, les travaux avancent à bonne allure et augurent de bons résultats et une entière satisfaction s'est dégagée quant à la qualité des travaux déjà réalisés, c'est ce qu'a laissé entendre le Directeur des travaux publics, M. Kafetine Tchédé Issa. Cette note d'agrément a été possible grâce à une main-d'œuvre professionnelle et qualifiée mais surtout aux matériels de dernière génération dont fait usage Ebomaf, ce géant des BTP. C'est une variété de machines dont dispose le groupe Ebomaf tels que les compacteurs à rouleaux lisses double jantes, des



Image d'un chantier d'EBOMAF visité par le ministre

compacteurs à rouleaux albaré, le petit compacteur pour lisser les bords de routes, la répanduse de ciment nouvelle génération, etc...

Un cas d'érosion à Naki-Est liée aux récentes pluies dans la région a été décelé. A cet effet, l'entreprise en charge des travaux a fait des promesses en vue de trouver une solution rapide à ce problème. Toujours sur ce tronçon, dans le village de Banamagou, un barrage a été construit pour le grand bonheur des habitants de la localité. Les villageois ont exprimé leur satisfaction et leur reconnaissance à l'endroit des auto-

rités du pays. Outre des visites cibées telles que le marché de Tchingbanganbon, le forage du village Paporga, furent effectuées dans le but de constater l'état des œuvres déjà mises en usage au profit des populations. La route de Pana, le pont de Ganloré, le poste de péage de la frontière Togo-Bénin, le pont de Tchangonga, le rond-point de Mandouri en construction ont tous été visités dans le but de vérifier la qualité des ouvrages en cours de réalisation. Tous ces ouvrages, une fois réalisés, vont contribuer à améliorer un peu les conditions de vie

des habitants de ces différentes localités. Cela aura aussi le mérite de permettre aux populations des différentes communautés locales de se déplacer aisément et de vaquer à leurs occupations sans beaucoup de difficultés. Le poste de péage, quant à lui, va permettre à l'Etat d'augmenter ses recettes en vue de pouvoir effectuer des dépenses publiques qui s'imposent. Des retards justifiés ont été soulignés et il est demandé à l'entreprise Ebomaf d'accélérer les travaux afin que la saison pluvieuse n'entrave pas ceux-ci.

La délégation n'a pas manqué d'effectuer une visite le lendemain pour superviser les travaux de réhabilitation de la route Kanté-Tandjouaré longue de 130 kms sur la nationale N°1. Le coût global de cet ouvrage est d'environ 64 milliards. Ce chantier confié à l'entreprise Ebomaf consiste à réaliser des travaux de préparation du terrain, le terrassement général, le prolongement des ouvrages hydrauliques et de drainage, les travaux de chaussée et de signalisation ainsi que des

prestations environnementales et sociales. Le délai d'exécution est de trente-six (36) mois. Les travaux sont financés à 34,38% du montant HT par la BOAD et à 65,62% du montant HT augmenté de la Tva et impôts divers par l'Etat togolais.

A la fin de la mission, la délégation a exprimé une totale satisfaction sur les ouvrages réalisés par l'entreprise EBOMAF et lui a demandé

leur des travaux publics Kafetine Tchédé Issa a félicité le PDG Mahamadou BOUKOUNGOU de la société anonyme Ebomaf pour la qualité des ouvrages réalisés. Il a été recommandé au groupe Ebomaf de mettre l'accent sur les travaux de chaussée ; renforcer le parc de compacteurs et de citernes à eau ; augmenter les capacités actuelles de production des



Le ministre Ninsao suivant attentivement les explications des responsables du groupe EBOMAF

d'accélérer les travaux afin que les chantiers en cours soient achevés dans les délais et les normes en vigueur dans l'espace CEDEAO. La délégation par la voix du Direc-

granulats; renforcer la Direction des travaux en ressources humaines; tenir compte des mesures environnementales avant la fin des travaux.

Avec une adjudication d'obligations, le 25 avril

Le Trésor public pourrait engranger plus de 151 milliards en 4 mois

L'Agence UMOA-Titres et le Trésor du Togo portent à la connaissance du public qu'ils organisent un appel d'offres pour la cession, valeur 25 avril 2016, d'obligations du Trésor d'un montant de 30 milliards au taux d'intérêt de 5,5% net d'impôts, sur une durée de 3 ans. L'échéance est logiquement attendue le 26 avril 2019. La valeur nominale est fixée à 10 000 francs. Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'exécution du programme d'émissions de titres publics du Togo, en conformité avec la stratégie à moyen et long terme de gestion de la dette, visant à garantir sa capacité à honorer ses échéances, indique un communiqué de Umoa-Titres.

L'appel d'offres précise que 25% du montant mis en adjudication est offert sous forme d'Offres Non Compétitives (ONC) aux Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) habilités de l'Emetteur. Le remboursement de ces obligations se fera en totalité le premier jour ouvrable suivant la date d'échéance (remboursement In Fine). Le paiement des intérêts se fera à un taux de 5,50% l'an dès la première année.

En rappel, le Trésor du Togo a déjà bouclé quatre émissions, rien qu'au premier trimestre, dont une seule d'obligations. Une première émission, début janvier, lui a rapporté un montant de 30,000 milliards

sur le montant mis en adjudication. Une émission d'obligations, début février, a enregistré une couverture de souscription de 305,12%, ce qui se traduit par un montant global des soumissions à 91,534 milliards. Umoa-Titres en a retenu seulement 33,000 milliards pour le Trésor public togolais. Une seconde émission de bons, valeur 17 mars, lui a rapporté 20,131 milliards. Avec les 38,500 milliards de cette quatrième émission, le Trésor public en est déjà à 121,631 milliards mobilisés sur le marché financier régional, sur 250 milliards de prévus pour l'année. Si le montant de ces nouvelles obligations venait à être entièrement couvert, le Togo en serait à 151,631 milliards mobilisés en quatre mois.

En fait, le Trésor vise 50 milliards au cours de ce second trimestre, en bons et en obligations. Pour l'ensemble des pays, affirme l'Agence Umoa-Titres, le volume global prévisionnel des émissions, attendu pour le deuxième trimestre de l'année en cours, s'élève à 924 milliards, réparti comme il suit: 282 milliards de Bons du Trésor à émettre par adjudication; 642 milliards d'Obligations du Trésor dont un (1) Sukuk de 150 milliards pour le Sénégal.

Sur le plan économique, le troisième trimestre 2015 a été marqué au Togo par une hausse des recettes de l'Etat, un accroissement des



Mashoud Yérima Amadou, Directeur Général du Trésor Public

dépenses courantes et des dépenses d'investissement par rapport aux tendances observées à la même période de l'année 2014. Au

niveau des comptes monétaires, il est noté une progression des crédits à l'économie et de la masse monétaire. L'activité économique

reste bien orientée, soutenue par l'accroissement de la production dans tous les secteurs de l'économie. Les nouvelles estimations du PIB fixent le taux de croissance réel à 5,5% en 2015 contre 5,9% en 2014.

L'organisation matérielle de l'émission est assurée par l'Agence UMOA-Titres en partenariat avec la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao), conformément au Règlement N°06/2013/CM/UEMOA du 28 juin 2013.

Besoin de liquidités bancaires à 7 jours

Légère baisse du montant adjudugé par les banques togolaises par rapport à une semaine

Dans le cadre de ses adjudications hebdomadaires, la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'ouest (Bceao) a procédé, valeur 19 avril 2016, à une injection de liquidités d'un montant de 1 730,000 milliards, la totalité du montant mis en adjudication, identique par rapport aux dernières semaines. Les banques et établissements du Togo s'adjugent 198,338 milliards, contre 210,688 milliards la semaine précédente. L'opération arrive à échéance le lundi 25 avril 2016, indique la Banque centrale. Le taux marginal et le taux moyen pondéré

se sont situés respectivement à 3,3901% et 3,4164%.

Au total, soixante-onze établissements bancaires des huit places de l'Union monétaire ouest africaine (Umoa) ont participé à l'opération. Les établissements du Burkina Faso et de la Côte d'Ivoire s'adjugent respectivement 396,223 milliards et 323,526 milliards. Ils sont suivis par ceux du Bénin avec 311,083 milliards, du Mali avec 235,480 milliards, et du Sénégal avec 136,975 milliards. Le Niger fait 107,500 milliards, et la Guinée-Bissau s'adjugent 20,875 milliards.

D'après la Banque centrale, le montant moyen des soumissions hebdomadaires sur le marché des adjudications est passé de 2 140,7 milliards en janvier 2016 à 1.859,8 milliards en février 2016, soit une baisse de 13,1%. Quant au montant moyen retenu, il est ressorti à 1.730 milliards au cours du mois de février 2016, stable par rapport aux réalisations de janvier 2016. Le taux moyen pondéré sur le guichet hebdomadaire est ressorti à 2,94% en février 2016, contre une réalisation de 2,83% le mois précédent.

En attendant le lancement officiel du PAEIJ-SP le 24 avril prochain

L'unité industrielle de transformation de soja visitée à Notsè servira de modèle

Etonam Sossou

«SOJANYO», une unité industrielle de transformation de soja, située dans la ville de Notsè, est un modèle des entreprises qui seront créées sur toute l'étendue du territoire grâce au Projet d'Appui à l'Employabilité et l'Insertion des Jeunes dans les Secteurs Porteurs (PAEIJ-SP). Pour se rassurer que ce nouveau projet va renforcer l'employabilité des jeunes et promouvoir l'entrepreneuriat dans les secteurs porteurs, la Ministre du dévelop-



perment à la base et de l'emploi des jeunes, Victoire TOMECAH DOGBE accompagnée de M. Serge-Marie N'Guessan Représentant

Résident de la Banque Africaine de Développement, partenaire technique et financier du projet, étaient dans les locaux de



ESOP «SOJANYO» le jeudi 21 avril 2016. «Le programme bénéficie de l'appui de la BAD et il veut s'appuyer sur des structures privées agricoles existantes et les accompagner pour créer le maximum d'emplois. Nous ne pouvons pas nous lancer dans cette aventure sans savoir comment les choses se passent dans ces structures», a précisé Mme Victoire TOMECAH DOGBE.

Cette visite a permis aux visiteurs de découvrir cette entreprise depuis sa création en 1998 jusqu'à ce jour, son fonctionnement, son évolution, ses atouts et faiblesses ainsi que ses perspectives. «Ce projet va indirectement créer

150.000 emplois et 20.000 emplois directs. La BAD a demandé au gouvernement de leur apporter un projet concret. Ce que nous avons vu aujourd'hui à ESOP montre que le gouvernement a vu juste. Les objectifs sont énormes mais réalisables», a affirmé le Représentant Résident de la BAD, après la visite.

Le PAEIJ-SP, est un projet du ministère chargé de l'emploi des jeunes qui entend apporter une réponse conjoncturelle aux besoins d'insertion des jeunes via un appui à l'entrepreneuriat; un appui spécifique aux populations issues des villages vulnérables et endeuillés. Il doit également servir de

solutions aux problèmes du sous-emploi des jeunes en développant les outils de prospective et d'adaptation du système professionnel aux besoins du marché du travail. Il a pour stratégie, la consolidation de la base industrielle du pays à travers le développement des chaînes de valeurs, notamment dans l'agro-industrie, ce qui explique la visite de la Ministre à «Soja Nyo», future bénéficiaire dont le fonctionnement présente des étapes d'une chaîne de valeur, de la production à la commercialisation du soja, en passant par sa transformation.

Le PAEIJ-SP a une durée d'exécution de cinq ans avec un coût estimé à environ 12 milliards de FCFA et cible les petites et moyennes entreprises structurantes établies, les jeunes entrepreneurs et jeunes formés dans les centres de formation professionnelle appuyés par le projet, les producteurs/éleveurs, les femmes issues des villages ruraux et vulnérables, et les institutions de microfinance et financière et les centres de formations.

Managers togolais

Famille... s'abstenir

Omniprésence de la famille, obligations sociales plombent les entreprises africaines. Au Togo, les patrons font avec, au mépris des règles élémentaires de rentabilité et d'efficacité à l'occidentale.

La société Mawulom et frères, spécialisée dans l'agro-alimentaire, pourrait changer de nom pour s'appeler Mawulom et fils. «Mawulom et frères, c'est très large. Si je mourrais aujourd'hui, j'allais laisser le feu dans la famille, car tous mes frères auront des prétentions sur la société. Même mon cousin, c'est mon frère », explique Ada Mawulom, le patron de cette entreprise en quête d'identité. Au Togo, la multitude de sociétés dénommées « Untel et frères », « Une telle et fils » en dit long sur la place de la famille dans l'entreprise. De nombreux patrons admettent volontiers s'accommoder d'un personnel pléthorique, précisément pour régler les « cas sociaux ». Celui qui possède doit aider les autres. En Afrique, le groupe vient avant l'individu. La perception de l'entreprise comme la grande marmite, où tous les membres de la famille peuvent venir puiser, tire ses racines de la tradition. Dans certaines communautés, par exemple, le neveu peut se servir librement chez ses oncles sans demander de comptes à quiconque. La transposition de ces préceptes traditionnels dans l'entreprise ne fait pas l'affaire des patrons. M. Dounyo Samuel, propriétaire d'une société spécialisée dans le carrelage a remercié son chef d'atelier qui menait une double vie professionnelle. « Je lui ai rappelé que je l'avais aidé tant que frère. Or je constate un abus de confiance. Car il avait créé sa société sans me prévenir ». Il dirige Service Phytosanitaire, une société d'assainissement. Il lance son affaire en recrutant comme ouvriers deux cousins, aujourd'hui licenciés. « Mes cousins terrorisaient carrément les autres ouvriers. Ils se révoltaient sans cesse et me disaient qu'ils n'avaient rien en poche. Si je les dépannais, il fallait que je le fasse pour les autres travailleurs. Ils louaient mon matériel aux autres sociétés, ce qu'aucun autre ouvrier n'aurait

osé faire. Ils étaient convaincus que c'était un bien familial et qu'ils pouvaient en faire ce qu'ils voulaient. L'atmosphère devenait de plus en plus invivable ». Souvent, les relations familiales pâtissent de ces conflits de travail. « On trouvera toujours le moyen de dire que tu l'as licencié parce que ce n'est pas ton frère même père, même mère », dit Christelle Dasi, une fabricante de produits savonniers. Après le renvoi de son cousin, elle a dû batailler sur deux fronts : convaincre sa mère qu'elle n'était pas fautive et démontrer à son oncle, preuves à l'appui, que son fils avait détourné les biens de l'entreprise.

L'angoisse des obligations sociales

Si concilier esprit de famille et survie de l'entreprise demande des trésors d'imagination, faire face aux obligations sociales constitue un autre motif d'angoisse pour de nombreux patrons togolais. Parlant du temps consacré aux levées de corps et autres funérailles, Ada Mawulom cite le dicton : « Le cadavre, c'est le parent de tout le monde » pour justifier la nécessité d'aller aux obsèques, toutes affaires cessantes. « Ce matin, j'étais à un baptême, dit Mawulom. Je n'ai pas osé quitter le premier, de crainte qu'on ne dise que je préfère l'argent à l'homme. » M. Dounyo confirme : « Ici, la gestion des imprévus est un véritable problème. Les funérailles sont un obstacle très sérieux pour le développement de l'entreprise ». Le respect des engagements contractuels s'accommode difficilement des nombreuses cérémonies auxquelles il faut prendre part, vu la taille des familles et la nécessité pour l'entrepreneur de s'y rendre en personne. « Le drame, c'est qu'il n'y a quasiment pas de solutions. Nous voulons seulement qu'on nous comprenne et qu'on ne considère pas une réponse tardive comme un signe de négligence », suggère Dounyo. Certaines gran-

des sociétés règlent la question des funérailles en édictant des règles pour leurs employés : les autorisations d'absence ne concernent que les parents les plus proches tels que le père, la mère, le conjoint et les enfants.

L'homme au-dessus de l'argent

De nombreuses entreprises végètent ou disparaissent, faute de solutions à la tyrannie familiale et au poids des obligations sociales. Mais le système a aussi ses défenseurs. Un homme d'affaires argumente : « Si on fait le jugement de valeur seulement à la lumière économique, on se trompe. Il faut tenir compte de la rentabilité sociale. Le fait d'aider un parent peut être un atout pour l'entreprise ». Comment ? Par la considération sociale, autrement dit, le fait d'être reconnu dans et par sa communauté. Une réponse qui ne satisfait sans doute pas un étudiant débutant en économie. M. Ada soutient lui aussi que la tradition africaine renferme des valeurs susceptibles de contribuer à l'essor des affaires. « Notre culture nous enseigne qu'il faut mettre l'homme au-dessus de tout, y compris l'argent. Il faut aussi payer chacun à la hauteur de sa sueur et si possible ne pas laisser sa sueur sécher. Respectez-vous et faites-vous respecter, car même si vous avez l'argent et on ne vous respecte pas, c'est comme si vous n'aviez rien ». M. Dounyo confirme : « Le respect de l'ainé, le respect de l'interlocuteur favorisent les affaires ». La loyauté, dont font fi de nombreux employés, fait partie des valeurs que véhiculent de nombreux dictons : « Tant que tu ne travailles pas pour la réussite de quelqu'un, tu ne peux pas réussir toi-même ». Mais comment tirer profit de ces atouts de la tradition africaine et en limiter les effets négatifs ? C'est tout l'enjeu de la construction d'un modèle de management à l'africaine, différent des modèles japonais et européen.

Loterie Nationale Togolaise

COMMENTAIRE DU TIRAGE N°1317 DE LOTO BENZ DU 13 AVRIL 2016

Le tirage hebdomadaire de LOTO BENZ a été effectué ce mercredi 20 Avril 2016 et porte le numéro 1318.

Mercredi dernier, des parieurs basés à KARA, SOKODE, BLITTA, BADOU et LOME ont remporté de nombreux gros lots.

Ainsi, les points de vente 1210 et 2129 basés respectivement à SOKODE et BADOU ont recensé chacun lot de 750.000F CFA.

La ville de KARA s'est démarquée par un lot de 500.000F CFA et un gros lot de 1.000.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 10026 et 10001.

Un parieur résidant à BLITTA a remporté la somme de 500.000F CFA sur le point de vente 10401.

À LOME, il est enregistré deux lots de 750.000F CFA, un gros lot de 1.000.000F CFA, un gros lot de 1.250.000F CFA et un super gros lot de 2.250.000F CFA gagnés auprès des opérateurs 5008, 70335, 5337, 6812 et 70335.

Achète à 200F CFA, les tickets ZEM qui te font gagner de l'argent et des motos. Gratte ton ticket ZEM et si tu trouves 3 fois le symbole étoile, tu gagnes immédiatement le lot mentionné en dessous. « AVEC ZEM, PREND DE L'AVANCE »

La remise des lots à Lomé se fera au siège de la LONATO et à l'intérieur du pays dans les Agences Régionales.

**Avec la LONATO, JOUEZ PETIT ET GAGNEZ GROS !
BONNECHANCE A TOUS !**

LOTO BENZ

Résultats du tirage N°1318 de LOTO BENZ du mercredi 20 Avril 2016

Numéro de base

21

82

02

23

62



CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

BA
N° 10.11.16./CNSS/DG/DAI-SP

COMMUNIQUE

Opération de vérification de l'existence physique des pensionnés et rentiers relevant du régime de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Togo et résidant sur le territoire national

Le Directeur Général de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) porte à la connaissance des bénéficiaires de pensions et de rentes que l'opération semestrielle de vérification de leur existence physique en vue du paiement des pensions et rentes au titre du deuxième semestre 2016, se déroulera du 09 mai au 15 juin 2016 sur toute l'étendue du territoire national.

L'opération se tiendra simultanément à Lomé et à l'intérieur du pays suivant le calendrier général ci-après :

LOCALITES	DATES DE CONTROLE	SITES DU CONTRÔLE	HORAIRES DU CONTRÔLE	
			Matin	Après-midi
ZONE LOME	du 09 mai au 15 juin 2016.	Agence CNSS Lomé (Hanoukopé),	Tous les jours, sauf les samedis et dimanches	
PREFECTURE DU ZIO	du 01 au 03 juin 2016	Bureaux de la Mairie de Tsévié	8 H à 13 H	14 H à 17 H
PREFECTURE DE L'AVE	Les 01 et 02 juin 2016	Bureaux de la Préfecture de l'Avé (KEVE)		
ZONE ANEHO	du 09 mai au 10 juin 2016	Agence CNSS Aného et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE ATAKPAME	du 09 mai au 15 juin 2016	Agence CNSS d'Atakpamé et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE SOKODE	du 09 mai au 10 juin 2016	Agence CNSS Sokodé et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE KARA	du 09 mai au 10 juin 2016	Agence CNSS Kara et dans les différentes préfectures de la zone		
ZONE DAPAONG	du 09 mai au 10 juin 2016	Agence CNSS Dapaong et dans les différentes préfectures de la zone		

A cet effet, le Directeur Général de la CNSS invite les pensionnés et rentiers concernés à se présenter sur les différents sites de contrôle de leurs localités de résidence munis des documents suivants :

- Une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, nouveau permis de conduire, livret d'épargne) en cours de validité,
 - le livret d'épargne doit comporter la photo d'identité du bénéficiaire et le cachet de l'institution émettrice.
- La notification d'attribution du droit, la souche du certificat de vie ou du certificat de non remariage ou le reçu du dernier contrôle physique, portant les références du/des droit(s).

NB : Les bénéficiaires ayant procédé à des changements d'identité (noms et prénoms) doivent se munir des copies légalisées des jugements rectificatifs des actes de naissance.

A Lomé, afin d'éviter des bousculades aux guichets de contrôle de l'agence CNSS Hanoukopé, les bénéficiaires relevant de la commune de Lomé et de la Préfecture du Golfe sont invités à respecter le calendrier ci-après établi à leur intention :

Groupe de bénéficiaires	Sites de contrôle	Dates de passage au contrôle
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont compris entre 23 et 26 279	AGENCE CNSS HANOUKOPE	Du 09 au 13 mai 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont compris entre 26 280 et 39 079		Du 17 au 20 mai 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à la BPEC et dont les numéros de droits sont supérieurs à 39 079		Du 23 au 27 mai 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : ➢ FUCEC ➢ COOPECTRASSTO ➢ COOPEC-AD ➢ ORABANK		Du 30 mai au 03 juin 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : ➢ CCP ➢ SPT ➢ UTB, ➢ ECOBANK ➢ BIA		Du 06 au 09 juin 2016
• Pensionnés et rentiers percevant leurs droits à : ➢ BTCI ➢ SIAB ➢ BANQUE ATLANTIQUE ➢ BRS ➢ BSIC ➢ DIAMOND BANK ➢ BOA		Du 10 au 13 juin 2016
Tous les retardataires		Les 14 et 15 juin 2016

Les pensionnés et rentiers résidant dans les préfectures du Zio, de l'Avé et dans les zones couvertes par les agences d'Aného, d'Atakpamé, de Sokodé, de Kara et de Dapaong sont priés de se conformer aux communiqués détaillés de passage les concernant et qui seront diffusés sur les médias locaux, affichés dans les agences de la CNSS, aux chefs-lieux de leurs préfectures de résidence et déposés auprès des responsables locaux de la FENARET/CNSS.

Le Directeur Général de la CNSS rappelle aux bénéficiaires concernés que le paiement des droits de ceux qui ne se présenteront pas à cette opération de contrôle, sera conformément au code de sécurité sociale, suspendu à compter du 1^{er} juillet 2016.

Le directeur général invite les parents et amis des bénéficiaires concernés par le présent communiqué, à en faire une large diffusion auprès de leurs relations.

Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS)

Route d'Atakpamé 1 BP 69 Lomé 1 et 1 BP 199 Lomé 1 LOME-TOGO
Tél (228) 22 25 96 96 Télécopie: (228) 22 51 99 26

BIA TOGO 00136280001 - 64
BTCI 05904200167 - 58
ECOBANK 7010231400063401

CCP-LOME 6310002011001000
BPEC 11354150018
Diamond Bank 223004172016-68

UTB 310040544004000
SIAB 01251104005071
ORABANK 030301992001-83

Fait à Lomé, le 1^{er} 8 AVR 2016
Le Directeur Général
Koffi Kadanga WALLA